

Postulat Fabienne Freymond Cantone et consorts au nom du Groupe socialiste pour que les femmes comptent aussi au niveau des conseils d'administration...

Texte déposé

Le 6 novembre 2013, le **Conseil fédéral** a décidé que les sexes devraient être représentés de manière équitable au sein des organes de direction suprêmes des entreprises et établissements proches de la Confédération. A cette fin, il a fixé un quota cible de 30% en ce qui concerne la représentation des sexes, dans le but d'augmenter la représentation des femmes au sein des conseils d'administration. Aujourd'hui, rares sont les entreprises et établissements proches de la Confédération qui comptent plus de 30% de femmes dans leurs conseils d'administration ou d'institut. En fixant un quota cible, le Conseil fédéral donne suite à la demande formulée dans le postulat Fetz (12.4200) du 13 décembre 2012¹.

Ce postulat chargeait le Conseil fédéral d'examiner la possibilité de fixer des « fourchettes ». Le quota cible de 30%, qui répond à cette demande, est un objectif qui devrait être atteint à la fin de l'année 2020. « A chaque changement de membre d'un conseil d'administration, il faudra déterminer s'il est possible de présenter une femme. Si une candidate n'est pas proposée, les administrateurs devront expliquer pourquoi, et avoir de bonnes raisons » déclare Barbara Schaerer, directrice de l'Office fédéral du personnel (OFPER), citée dans le journal *Le Temps*.

Le 9 février 2014, le corps électoral de **Bâle-Ville** a accepté l'introduction de quotas féminins dans les conseils d'administration des entreprises dans lesquelles le canton est majoritaire. Les citoyennes et citoyens ont accepté à 57,34% le projet de loi du Parlement qui était combattu par référendum. Voici le détail de cette votation : OUI : 32'611 (57.34%) – NON : 24'258 (42.66%). Le résultat de ce vote a été une surprise. Apparemment l'opinion publique a beaucoup évolué sur ce dossier. La nouvelle loi concerne directement la Banque cantonale, les hôpitaux publics et les Services industriels. Dans ces entreprises, où l'Etat est majoritaire, les conseils d'administration devront désormais être composés d'au moins 30% de femmes. Dans les sociétés où l'Etat n'est pas majoritaire, le canton devra respecter les quotas pour ses représentants (transports publics, Conseil de l'Université et Conseil d'administration de l'aéroport de Bâle-Mulhouse). Selon le message du gouvernement en vue de la votation, la part des femmes dans les conseils d'administration des entreprises publiques de Bâle-Ville se monte actuellement à 17%.

Où en sommes-nous **dans le canton de Vaud** ? L'an dernier, la députée Valérie Schwaar déposait une interpellation intitulée « Où sont les femmes ? » (13_INT_109). Elle se basait dans cette intervention sur les rapports annuels d'entreprises en mains majoritairement publiques et constatait le déséquilibre dans la représentation hommes/femmes dans les conseils d'administration, avec des rapports allant de 2/7 à 0/10, en passant par 1/16.

Dans sa réponse à cette interpellation, le Conseil d'Etat relevait que « sur un total de 209 participations, et donc autant d'organes de haute direction, le Conseil d'Etat a désigné 397 membres de ces organes, dont 105 femmes. Les mandats féminins représentent donc 26% de ces nominations ». Il ajoutait plus loin que les domaines où les femmes sont les plus représentées sont ceux de la culture, de la santé et du social, alors que dans le domaine de l'économie, il n'y a que 4 femmes sur 37 représentant-e-s de l'Etat. Le Conseil d'Etat ajoutait ne pas tenir de statistiques en ce qui concerne les autres membres des organes de haute direction. Cependant, pour montrer sa volonté de favoriser une répartition égalitaire entre femmes et hommes dans les conseils d'administration en mains publiques, le Conseil d'Etat se référait au Règlement sur l'égalité entre les femmes et les hommes visant à « garantir l'existence de conditions de travail non discriminatoires ; encourager une représentation

¹ <http://www.admin.ch/aktuell/00089/?lang=fr&msg-id=50856>

équitable des deux sexes dans tous les secteurs et à tous les niveaux hiérarchiques, favoriser la conciliation entre l'activité professionnelle et les responsabilités familiales. » Il rappelait également sa volonté d'agir en faveur de l'égalité, inscrite dans son programme de législature 2012 – 2017. Finalement, il indiquait vouloir nommer plus de cadres — où la proportion de femmes est plus élevée — pour représenter l'Etat au sein d'organes de haute direction de personnes morales.

Depuis, et dans les faits, le Conseil d'Etat vient de procéder à une féminisation des conseils d'administration de sociétés actives dans le domaine des transports publics, en y nommant huit femmes à fin 2013. Au global, si cette décision fait sans aucun doute remonter le quota de femmes au sein des organes de direction suprêmes des entreprises totalement et partiellement en mains de l'Etat, cette part, au global, reste vraisemblablement bien au-dessous des cibles déterminées par la Confédération ou Bâle-Ville.

Il nous paraît donc nécessaire de voir émerger une politique plus volontariste de notre canton, passant par la mise en place d'objectifs chiffrés. Ainsi, nous avons l'honneur, par ce postulat, de demander au Conseil d'Etat :

- de dresser un état des lieux de la représentation des femmes au sein des organes suprêmes de direction des entreprises dont l'Etat détient des participations, majoritaires et minoritaires, par branche économique ;
- de se déterminer par rapport à une politique exemplaire de représentativité, dans la ligne de ce qu'ont fait la Confédération et Bâle-Ville ;
- d'étudier la possibilité de fixer des quotas féminins dans les conseils d'administration où l'Etat détient des participations, majoritaires ou minoritaires.

Au nom du Groupe socialiste, ce 8 mars 2014

(Signé) Fabienne Freymond Cantone, Valérie Induni
et 30 cosignataires

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

Développement

Mme Fabienne Freymond Cantone (SOC) : — Bâle-Ville l'a fait, la Confédération veut le faire. Dans la brochure *Gouvernance d'entreprise : quels défis pour les PME ?* il est dit : « Le conseil d'administration devrait comprendre des membres hommes et femmes, indépendants, compétents, expérimentés, engagés et dignes de confiance. » On y parle d'équilibre de ces qualités. Selon le sondage récent fait par l'Union patronale, plus des trois quarts des entreprises sondées ont décidé d'accroître la part des femmes dans leur conseil d'administration, cela pour améliorer la proximité avec les clients, les propriétaires et le personnel.

Le Conseil d'Etat, dans sa réponse à une interpellation de notre collègue Valérie Schwaar sur le sujet de la représentation féminine dans les divers conseils d'administration d'entreprises en mains publiques, a répondu, en substance : « Oui, bien sûr, nous sommes favorables à une meilleure représentation féminine. » Le Conseil d'Etat dit d'ailleurs avoir recruté de nombreuses femmes pour les conseils de fondation, sociétés coopératives et sociétés anonymes, au cours de ces dernières années. Jouant sur les différents types d'institutions, il cite un chiffre très flatteur de ces représentations féminines.

Maintenant, nous désirons avoir des réponses claires à des questions claires. C'est-à-dire, quelle est la situation de la représentation féminine dans les conseils d'administration où l'Etat est représenté ? Nous désirons que le Conseil d'Etat se détermine par rapport à une politique telle que celle approuvée par les citoyens de Bâle-Ville, soit un quota de femmes dans les conseils d'administration où l'Etat est représenté, et qu'il donne un calendrier de son action future.

Nous remercions par avance le Conseil d'Etat pour sa réponse, qui ne pourra être que plus volontariste que la réponse qu'il a donnée dernièrement à notre collègue Valérie Schwaar.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.